

## RESTAURATION : SIMULATION DE RESTE A CHARGE SELON VOTRE TAUX DE BOURSE

<b>Nombre d'enfants à charge</b>	<b>Ressources annuelles 2017 (barème année 2019-2020)</b>	<b>Reste à charge pour le trimestre 1 -année 2019-2020 après déduction des bourses nationales et départementales. <i>(tarif élève non boursier : 200 euros)</i></b>
1	Moins de 2 977 €	3,45 euros
	Entre 2 977 € et 8 437 €	20,7 euros
	Entre 8 437 € et 15 609 €	138 euros
2	Moins de 3 664 €	3,45 euros
	Entre 3 664 € et 10 385 €	20,7 euros
	Entre 10 385 € et 19 210 €	138 euros
3	Moins de 4 351 €	3,45 euros
	Entre 4 351 € et 12 332 €	20,7 euros
	Entre 12 332 € et 22 812 €	138 euros
4	Moins de 5 038 €	3,45 euros
	Entre 5 038 € et 14 280 €	20,7 euros
	Entre 14 280 € et 26 414 €	138 euros
5	Moins de 5 725 €	3,45 euros
	Entre 5 725 € et 16 227 €	20,7 euros
	Entre 16 227 € et 30 017 €	138 euros
6	Moins de 6 412 €	3,45 euros
	Entre 6 412 € et 18 173 €	20,7 euros
	Entre 18 173 € et 33 619 €	138 euros
7	Moins de 7 099 €	3,45 euros

<b>Nombre d'enfants à charge</b>	<b>Ressources annuelles 2017 (barème année 2019-2020)</b>	<b>Reste à charge pour le trimestre 1 -année 2019-2020 après déduction des bourses nationales et départementales.</b> <i>(tarif élève non boursier : 200 euros)</i>
	Entre 7 099 € et 20 121 €	20,7 euros
	Entre 20 121 € et 37 220 €	138 euros
8 ou plus	Moins de 7 786 €	3,45 euros
	Entre 7 786 € et 22 068 €	20,7 euros
	Entre 22 068 € et 40 822 €	138 euros

En complément, ou en cas d'inéligibilité à la bourse, le fonds social collégien peut vous aider à honorer la facture de demi-pension. Pour bénéficier de cette aide, contacter le service intendance dès le mois de septembre.